

Paris, le 19 juillet 2019

SORTIE DU RAPPORT DELEVOYE : vers la baisse programmée des retraites

La sortie du rapport Delevoye confirme nos inquiétudes. Les critiques formulées par Solidaires et bien d'autres à l'encontre du système à points préconisé par le Haut commissariat à la réforme des retraites, n'ont pas été entendues. Les annonces en faveur des femmes ou des précaires sont de la poudre aux yeux pour vendre la réforme, elles ne sont pas à la hauteur des besoins et seront financées par les autres retraité-es.

- Le nouveau régime de retraites à points organise la baisse des retraites

L'objectif n°1 du régime unique de retraites à points préconisé est de maintenir la masse des pensions versées chaque année sous la barre des 13,8 % du PIB. La baisse des pensions est programmée, d'ailleurs le rapport prévoit des facilités pour un-e retraité-e de reprendre un emploi et de cumuler emploi et retraite ! Le niveau des retraites devra donc s'ajuster à cette « règle d'or d'équilibre financier », ce que permet le pilotage du système de retraites à points. Le taux de remplacement par rapport aux revenus antérieurs n'est plus garanti. Le système universel de retraite garantirait un minimum de retraite s'établissant à 85% du Smic net.

- Le rapport Delevoye préconise de retarder l'âge de départ en retraite à 64 ans

L'âge légal de départ en retraite (62 ans), est contourné par un système de décote/surcote de 5% par an afin d'inciter à une prolongation d'activité et d'aboutir à un « âge d'équilibre » à 64 ans (entendre équilibre financier), à partir de la génération née en 1963. Par cette manœuvre, il s'agit bien de faire travailler plus longtemps celles et ceux qui ont un emploi : l'âge pivot de 64 ans sera amené à être décalé pour respecter les contraintes financières du régime.

- Droits familiaux : des rustines !

Le rapport préconise une majoration de points de 5% par enfant dès le premier enfant, la majoration de points acquis pourra être partagée entre les deux parents, ce qui va à l'encontre des droits des femmes, déjà pénalisées par des retraites basses, inférieures de 42% de celle des hommes en moyenne. Un dispositif de réversion unique, qui garantirait un niveau de vie égal à 70% du total des retraites perçues par le couple serait mis en place. La règle d'Or du rapport lui interdit de représenter plus de 35 % des retraites.

- Les départs anticipés des régimes spéciaux et de la fonction publique menacés

Les départs anticipés des régimes spéciaux et de la fonction publique relevant de la catégorie active seront supprimés, excepté pour les métiers dits « régaliens » (policiers, douaniers, pompiers, surveillants pénitentiaires) et les marins. Le compte professionnel de prévention (C2P, pénibilité) peut permettre, avec des règles drastiques, un départ anticipé de 8 trimestres maximum (pas avant 60 ans). Il sera étendu aux fonctionnaires et aux régimes spéciaux ainsi que le départ pour incapacité permanente.

Dès la rentrée, Solidaires s'engagera dans la mobilisation contre cette réforme des retraites, et pour de véritables droits à la retraite pour toutes et tous.

